

Prunelle Thibault-Bédard, Avocate
2267, rue Aylwin
Montréal, QC, H1W 3C7
514-792-6138
prunelle@droitenvironnement.com



Le 3 mars 2018

PAR COURRIEL/SDÉ

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4031-2018

OBJET : Retrait de la demande du RNCREQ

Bonjour M. Méthé,

Le RNCREQ souhaite aviser la Régie et les participants au dossier R-3986-2016 qu'il a choisi de retirer sa demande dans le dossier R-4031-2018 visant la révision de la décision D-2017-140 quant aux frais octroyés au RNCREQ.

Les motifs du RNCREQ au soutien de sa demande reposaient en grande partie sur l'ampleur de la coupure de ses frais, et sur l'insuffisance des motifs de la Régie à justifier une telle coupure. Cette ampleur ayant été réduite par la décision D-2017-140R, qui a accordé un montant supplémentaire de 20 000,00\$ au RNCREQ, ce dernier juge préférable de retirer sa demande à ce stade.

Nous remercions la Régie de l'attention portée à la demande et de ses communications avec le RNCREQ en vue d'en assurer le suivi.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter, M. Méthé, nos salutations distinguées.

Prunelle Thibault-Bédard

cc. Franklin Gertler